

POUR ALLER PLUS LOIN

Gestion différenciée des espaces verts

La question de l'entretien des espaces extérieurs est importante et doit être pensée dès la conception du projet.

Il est possible de mettre en œuvre un plan de gestion différenciée des espaces verts. Ce dernier permet de gérer au mieux le patrimoine vert d'une collectivité avec des objectifs précis en tenant compte des moyens humains et des usages en cours. Elle a un impact direct sur la biodiversité et contribue à son développement dans l'espace urbain, ce qui correspond à l'objectif N° 8 de la Stratégie Biodiversité Suisse (SBS).

Faucher tardivement et faire le choix de plantes vivaces plutôt qu'annuelles sont deux mesures concrètes possibles.

Un éclairage intelligemment conçu

L'éclairage sert à sécuriser la circulation des personnes dès la tombée de la nuit. La pollution nocturne est un thème important. En effet, la lumière influe autant sur les espèces animales que végétales, notamment en raison de la qualité du spectre lumineux, de l'intensité et l'orientation de la lumière et de la durée et la période d'éclairage. Des solutions alternatives sont possibles:

- limiter le nombre et la puissance des éclairages,
- privilégier des systèmes à détection de présence le long des passages,
- opter pour des luminaires dirigés vers le sol qui évitent la dispersion de la lumière vers le ciel et les zones naturelles et agricoles environnantes,
- éteindre les vitrines, enseignes, éclairages ou écrans en dehors des heures d'exploitation,
- utiliser des lampes économes en énergie mais à spectre lumineux aussi chaud que possible (les éclairages LED entre 2500 et 3500 K sont les moins attractifs pour les insectes).

Favoriser la biodiversité dans les bâtiments

Lorsqu'il s'agit de la rénovation d'un bâtiment existant, il est important de se renseigner sur la présence d'espèces liées aux bâtiments comme les hirondelles, les martinets ou les chauves-souris sur le site ou dans ses alentours, afin d'envisager la pose de nichoirs. La période de rénovation doit être idéalement planifiée hors période de nidification.

FRANGES URBAINES

1. ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (ZAE)



Val-de-Ruz

Cette fiche fait partie d'un dossier à l'usage des architectes, paysagistes, aménageurs, maîtres d'ouvrage ou de toute personne active dans le domaine de l'aménagement du territoire.



Les principes généraux de l'aménagement des franges urbaines s'appliquent aux zones d'activités économiques. Trop souvent, la qualité des aménagements extérieurs y est marginale. Les principaux facteurs d'attractivité de ces zones restent les aspects techniques tels que la connexion aux axes de transport et au haut débit. La qualité paysagère du site peut toutefois devenir un réel atout pour les entreprises, notamment pour leur image de marque et le bien-être de leurs collaborateurs·trices.

Conception: Chasserat

Ce dossier a été réalisé avec le soutien du groupe de suivi du projet franges urbaines (Coopérative de la Bor, Pro Evologia, Canton de Neuchâtel/SAGR, Canton de Neuchâtel/SFFN, Rollier Paysage, L'Azuré, Association Ecoréseau et Paysage du Val-de-Ruz, Rétropomme) ainsi que celui de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage.

DÉFINITION

Réservées à l'implantation d'entreprises des secteurs secondaire et tertiaire, les zones d'activités économiques (ZAE) se distinguent des autres zones à bâtir. Elles se caractérisent par une localisation en périphérie des zones construites – ou en entrée de village – par leur taille largement supérieure aux parcelles de la zone à bâtir et par un besoin d'accès facilité aux grands axes de communication. On distingue les ZAE construites des ZAE non construites.

Bien qu'il n'y ait pas de règlement spécifique sur les aménagements extérieurs des zones artisanales, leur prise en compte contribue à leur qualité intrinsèque et est bénéfique pour les usagers.

ENJEUX

La prise en compte des structures et éléments paysagers dans l'aménagement des ZAE est une nécessité pour garantir le maintien des caractéristiques paysagères. Elle relève notamment de la topographie, de l'occupation du sol, des structures arborées, des éléments bâtis, du réseau viaire (rues, routes, chemins, places, ruelles, pistes cyclables, etc.), des constructions existantes. Dans tous les cas, il convient de penser non plus seulement à la parcelle, mais à l'ensemble du quartier alentour.

Deux cas de figure peuvent se présenter :

• Dans les ZAE construites

En cas d'extension, l'enjeu est de réfléchir aux liens entre l'existant et le reste de la zone. Dans le cas d'une requalification, c'est l'occasion d'agir sur l'image de la zone et de créer de nouveaux usages.

• Dans les ZAE non construites

La création de nouvelles zones offre l'opportunité d'intégrer immédiatement des mesures de franges urbaines. Les aménagements de la zone (dessertes, découpage des lots) doivent s'adapter au relief – et non l'inverse – de façon à minimiser les terrassements. C'est le projet qui s'adapte au terrain et non le terrain qui s'adapte au projet. Des aménagements en faveur de la biodiversité contribuent à l'image des entreprises.

LES GRANDS PRINCIPES

Quatres principes fondamentaux sont à respecter pour l'aménagement des franges en ZAE:

1 S'inscrire dans le parcellaire existant

- L'aménagement doit prendre en compte le parcellaire existant ou l'héritage du parcellaire ancien (présence de voies historiques, petit patrimoine rural) afin de les intégrer au projet.
- Il est essentiel de préserver les éléments linéaires existants (linéaires arborés, haies, cours d'eau, fossés, etc.). Lorsqu'un cours d'eau traverse la future zone d'activité, préserver son écoulement naturel et ses abords. De façon générale, et si possible, préserver et entretenir les milieux humides du site (étangs, sources...).
- Essayer dans la mesure du possible de garder les arbres existants.

2 Aménager les secteurs de parking

La végétalisation des parkings extérieurs est importante car elle favorise à la fois l'évacuation des eaux de ruissellement, la perméabilité des sols et la création de zones d'ombre, mais aussi la tenue des sols sur les talus. Elle contribue au développement de la biodiversité, permet d'atténuer l'impact visuel de ces zones et améliore nettement la qualité urbaine.

Trois niveaux d'intervention sont à prévoir:

- les abords du parking,
- la zone de parking proprement dite,
- l'aménagement entre les places de stationnement.

De multiples solutions peuvent être envisagées:

- favoriser l'arborisation des abords des zones de parking en privilégiant des essences indigènes à petits fruits et des arbres de moyenne envergure,
- choisir un revêtement perméable pour les places de parking (par exemple des systèmes de grilles alvéolées),
- penser à la végétation herbacée, plantation de prairies fleuries de plantes locales, bandes enherbées, murets ou murs végétalisés pour l'aménagement entre les places,
- privilégier les gazons fleuris aux zones de pur gazon: ils sont bien plus propices à la biodiversité.

3 Aménager les limites de parcelles avec soin

Les limites de la parcelle sont un élément central de tout aménagement paysager. Elles doivent si possible s'inspirer des structures paysagères alentour (haie vives, arbres isolés, vergers) afin de permettre une continuité visuelle et d'intégrer les bâtiments dans le tissu paysager alentour. Il convient pour toute plantation de privilégier les essences indigènes.

Si des clôtures sont nécessaires, éviter des barrières pleines afin de maintenir une perméabilité visuelle et des échappées vers le paysage alentour, et maintenir un espace au sol de 10 cm permettant le passage de la petite faune. Les barrières peuvent être fabriquées en bois, en pierre ou dans des matériaux permettant à la végétation de s'y installer et à la faune de les traverser. Des clôtures naturelles peuvent être obtenues en modelant le terrain ou en plantant des haies d'essences indigènes.

4 Intégrer les bâtiments

En général, le choix des essences et la création d'espaces verts permettent de mieux insérer les zones d'activités dans leur environnement. Cette végétation permet aussi d'animer et de créer un ensemble cohérent de la zone d'activités.

Les espaces verts contribuent à matérialiser les différentes zones et les limites entre les parcelles, voire entre les différentes entreprises.

Une réflexion du positionnement des bâtiments en retrait de la limite avec la zone agricole permet de créer une transition plus douce et de penser les aménagements extérieurs. Ces derniers offrent un véritable potentiel pour créer des zones de détente pour les usagers.

